

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS DE SAISIE ET DE CONFISCATION
DES AVOIRS CRIMINELS - (N° 1162)

AMENDEMENT

N ° CL11

présenté par

M. Colombani, M. Acquaviva, M. Serva et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.